

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Service de l'Environnement et de la Prévention des Risques

Cellule des Risques Naturels

Mamoudzou, le 03 MAR. 2011

Le directeur de la DEAL

au

directeur de SMTPC

Nos réf. : N° 55 /10/SEPR/URN

Vos réf. :

Affaire suivie par : Sébastien Eymard

sebastien.eynard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 69 60 92 72- Fax : 02 69 60 92 84

Objet : Avis SDI 10/04-Renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une ISDI à Iloni- SMTPC -
DEMBENI

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes située à Iloni sur la commune de Dombeni.

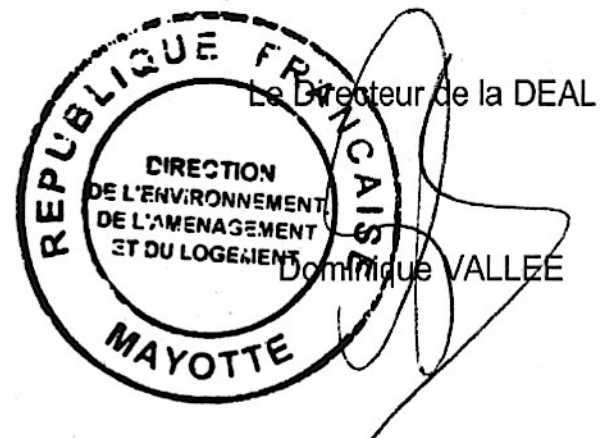
En effet, les propriétaires du terrain ne souhaitent pas qu'une telle installation perdure. Aussi, à défaut d'entente avec les propriétaires, je vous précise que vous devez fermer le site et prendre les dispositions nécessaires de fin d'exploitation.

A ce titre, je vous demande de nous transmettre par écrit, sous 1 mois, les dispositions que vous comptez prendre pour réhabiliter le site conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 01/12/2010.

Mon service reste à votre disposition pour réaliser la visite du site et rédiger un rapport de fermeture.

Je vous informe qu'une copie de ce courrier est adressée à la Mairie de Dombeni et à M. PENN René représentant des propriétaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



www.developpement-durable.gouv.fr

Copie : Mairie de Dombeni / M. PENN René représentant des propriétaires/ DEAL Police de l'Eau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service de l'Environnement et de la Prévention des Risques

Cellule des Risques Naturels

Mamoudzou, le

1 JUIN 2011

Le Directeur de la DEAL

à

Monsieur le Directeur de SMTPC
Zone NEL – Parcelle 4
BP 1257
97 600 MAMOUDZOU

Référence : N° 165 / 11 / DEAL / SEPR / RN
Vos réf. :

Affaire suivie par : Grégory LEFEBVRE
gregory.lefebvre@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 69 60 92 71 – Fax : 02 69 60 92 84

Objet : Fermeture site ISDI d'Iloni

Monsieur le Directeur,

Comme indiqué par mon courrier en date du 03 mars 2011, je vous rappelle que votre demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes située à Iloni sur la commune de Dombéni a été refusée par les propriétaires du terrain.

Dans ce cadre, il a été convenu avec vos services que les mesures de réhabilitation du site seront réalisées en deux temps de la manière suivante :

❖ Avant fin juillet 2011 :

- Mise à niveau des 2 plates-formes de stockage des matériaux aux cotes 58m. et 60m. NGM et stabilisation des talus correspondants. Les travaux seront validés par la fourniture d'un plan topographique qui sera réalisé par vos soins,
- Mise en forme des caniveaux et du bassin de rétention des eaux pluviales sur le site.

❖ Avant fin décembre 2012 (limite du délai contractuel de l'autorisation initiale) :

- Végétalisation du site par le dépôt de 40 cm de terre végétale et plantations d'arbres selon les dispositions du dossier initial d'instruction

D'ici là, je vous demande de retirer les panneaux d'information et de signalisation autour du site et de conserver les enrochements à l'entrée de manière à éviter tout dépôt sauvage

.../...

Présent
pour
l'avenir

PJ : dossier de demande
Copie à : chrono – Avis Urbanisme

M Penn

Dans tous les cas, mes services organiseront à la fin du délai contractuel une visite du site afin de valider les mesures de réhabilitation que vous aurez réalisées. Je vous informe que nous inviterons à cette réunion le propriétaire du site qui reprendra à ce moment là la jouissance du terrain.

D'ici là, mes services restent à votre disposition pour plus de renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



DEAL 976 de Mayotte SEPR / URN	Fermeture de l'Installation de Déchets Inertes d'Iloni
ISDI SMTPC Arrêté préfectoral du 01/12 /2010	
Visite du <i>11/04/2012</i>	Sont présents : - le représentant des propriétaires : <i>MAROT Ondier</i> - le représentant de SMTPC : <i>BERTON Brice</i> - le représentant de l'Etat : <i>ERNAND Sébastien DEAL/SEPR/URN</i>

Commune de : DEMBENI

Village : Iloni

Parcelle : AY 14

Arrêté préfectoral du 01/12/2010

Date Ouverture du site : décembre 2010

Durée d'exploitation : 2 ans

Volume disponible initial : 50 000 m³

Volume déposé au moment de la demande de fermeture : 50 000 m³

Les prescriptions liées à la remise en état du site en fin d'exploitation sont fixées dans l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 01/12/21010 et du chapitres IV de son annexe.

➤ **Le site a fait l'objet de travaux de remise en état, à savoir :**

- mise à niveau des 2 plates-formes de stockage des matériaux aux cotes 58m et 60m NGM. Ces travaux sont validés par la fourniture d'un plan topographique (1/500) réalisés par l'exploitant,
- mise en forme de caniveaux et d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le site permettant l'évacuation des eaux pluviales en direction du fossé de la route nationale,
- végétalisation des plateformes.

Un plan topographique du site, en situation finale, a été fourni par l'entreprise en 3 exemplaires destinés aux propriétaires, à la commune et aux services de l'Etat.

➤ **Au regard de ces éléments :**

☒ **CAS 1 :**

- la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (SDI 08/001), ouverte par arrêté préfectoral du 01/12/2010 est actée à compter de la date de signature de ce rapport par l'entreprise, la DEAL et le représentant des propriétaires,
- après cette date, l'entreprise SMTPC n'est plus responsable du site et l'usage du terrain est rendu à son propriétaire.

☐ **CAS 2 :**

L'état du site n'est pas jugé satisfaisant par :

- le représentant des propriétaires
- le représentant de l'Etat.

Il est demandé à l'exploitant de réaliser les travaux suivants :

Dembéni le 11/01/2011

Vu et approuvé par :

Le représentant des propriétaires


MARIOT André

Le représentant de SMTPC


BERTON Brice

Le représentant de l'Etat


ERNAND Etienne



DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE DEMBENI

Site de stockage de Terre d'Iloni

PLAN TOPOGRAPHIQUE

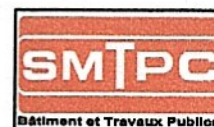
Zone de Stockage

Références foncières et cadastrales

T 1703

Section AY parcelle 14

Plan réalisé à la demande de l'entreprise



Echelle de l'original: 1/200

MAYOTTE TOPO

Rue de l'hôpital - BP 1313 - 97 600 MAMOUDZOU

Tel: 02 69 62 22 22

Fax: 02 69 62 23 23